## Fiche mémo

Opérateurs de déchets



# Déchetteries professionnelles : les pré-requis pour contractualiser

Votre site est une **déchetterie professionnelle et vous souhaitez contractualiser avec Ecominéro** pour devenir un point de reprise du réseau, voici les pré-requis à remplir pour être éligible :

#### **VOTRE SITE DOIT:**

Être une Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) relevant de la rubrique 2710.

### **VOUS REMPLISSEZ ÉGALEMENT CES OBLIGATIONS**

- > Opérer dans le respect des lois, des règlements, des normes applicables (droit du travail, droit de l'environnement, droit de l'urbanisme, exigences relatives au transport, au suivi des déchets, à la sous-traitance, etc.) et des règles de l'art.
- Disposer sur votre site des moyens de traçabilité et de contrôle des quantités de déchets inertes réceptionnées et traitées :
  - Registre de suivi des déchets;
  - CAP (certificat d'acceptation préalable) ou BDD (bordereau de dépôt de déchets article L. 541-21-2-3 du Code de l'environnement);
  - Pont bascule connecté à votre système d'information.
- > Assurer le traitement des déchets dans des installations à même de garantir un taux de performance élevé, en toute sécurité pour les personnes et l'environnement.

#### **VOUS REMPLISSEZ TOUTES CES CONDITIONS?**



Vous êtes prêt pour rejoindre un réseau animé par des professionnels aguerris dans le recyclage et la valorisation des matériaux de construction!

Pour contractualiser avec Ecominéro, RDV ici



